

Mission 2 : le combat pour l'équité territoriale	M2
Action 6 : renforcer notre qualité de vie	A6
Livre et lecture	199

Le Conseil Régional,

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L.1611-4, L4221-1, L4311-1 et suivants,
- VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000,
- VU** le règlement budgétaire et financier de la Région des Pays de la Loire approuvé par une délibération du Conseil régional,
- VU** la délibération du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le Budget primitif 2020 et notamment son programme 199 : Livre et lecture,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant le règlement d'intervention relatif aux aides aux structures littéraires et actions de promotions de la lecture,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date des 18 et 19 décembre 2019 approuvant la présente convention type relative aux aides aux manifestations littéraires,
- VU** l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 16 décembre 2019,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors du Conseil régional des 17 et 18 octobre 2019,

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Culture, sport vie associative, bénévolat et solidarités

ENTENDU les interventions de Jean GOYCHMAN, Denis LA MACHE, Carine MENAGE, Lucie ETONNO, Laurence GARNIER

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

le règlement d'intervention modifié Aides aux structures littéraires et actions de promotion de la lecture présenté en annexe 2.1-1 ;

APPROUVE

la convention type correspondante présentée en annexe 2.1-2 ;

APPROUVE

le règlement d'intervention modifié Aides aux manifestations littéraires présenté en annexe 2.2-1 ;

APPROUVE

la convention type correspondante présentée en annexe 2.2-2 ;

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2020 d'une dotation de 150 000 euros d'autorisations de programme et de 1 591 000 euros d'autorisations d'engagement et de 150 000 euros de crédits de paiement en investissement et de 1 591 000 euros de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 199 : "Livre et lecture".

AUTORISE

pour l'ensemble des règlements d'interventions et conventions présentés dans ce rapport la dérogation à l'article 12 et à l'article 13 des règles d'attribution des aides régionales du règlement budgétaire et financier adopté par délibération du conseil régional des 20, 21 et 22 décembre 2017.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe La Région en Marche

Pascale DEBORD absente lors du vote

REÇU le 23/12/19 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs